

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2285

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

I. – Supprimer l'alinéa 6.

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 10.

III. – En conséquence, après l'alinéa 12, insérer les trois alinéas suivants :

« Est sanctionné par une amende administrative, dont le montant ne peut être supérieur à 5 % du chiffre d'affaires annuel moyen hors taxe réalisé en France par la société au titre de cette activité :

« - le fait, pour un acheteur, de ne pas transmettre les informations prévues au dernier alinéa du III de l'article L. 631-24 et à l'article L. 631-24-1 ;

« - lorsque la conclusion de contrats de vente et d'accords-cadres écrits a été rendue obligatoire, le fait pour un acheteur d'acheter des produits agricoles à un producteur sans avoir conclu de contrat écrit avec ce producteur ou sans avoir conclu d'accord-cadre écrit avec l'organisation de producteurs ou l'association d'organisations de producteurs à laquelle il a donné mandat pour négocier la commercialisation de ses produits ou sans respecter les dispositions prises en application du II de l'article L. 631-24-2. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est le fruit d'échanges avec la Confédération paysanne. Il propose une amende en fonction du chiffre d'affaire des acheteurs en cas de non transmission des informations prévues au dernier alinéa du III de l'article L. 631-24 et à l'article L. 631-24-1, de supprimer cette obligation et

les sanctions prévues à l'encontre des producteurs. Ceux-ci ne sont en effet pas toujours en mesure d'effectuer cette tâche.

Une amende de 75 000 euros est loin d'être dissuasive pour certains acheteurs. A l'image de la loi Sapin II, une amende basée sur le chiffre d'affaires de l'industriel acheteur est beaucoup plus pertinente. L'enjeu de transparence des industriels est majeur dans les filières agricoles.